



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 21411

### Texte de la question

M. Patrick Bloche attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la menace qui plane sur les collèges et lycées publics suite au projet de suppression de postes pour la rentrée 2008. Dans le cas du lycée Voltaire, situé dans le 11ème arrondissement de Paris, le rectorat a annoncé, en février dernier, la suppression, à la rentrée prochaine, de huit postes de professeurs et de deux classes. Pendant près de trois semaines, le lycée a été bloqué et plus aucun cours n'a eu lieu, alors même que les examens de fin d'année se profilaient. Enseignants, élèves et parents d'élèves se sont en effet mobilisés face à une décision de suppression de postes qui vient aggraver des conditions d'enseignement déjà difficiles. Les cours ont finalement pu reprendre partiellement le 7 avril au matin. Quelques avancées ont été obtenues auprès du rectorat : maintien d'une classe de seconde, de trois postes de professeurs et engagement oral concernant le maintien sous condition de la classe de première S. Ces avancées sont très insuffisantes et laissent planer des doutes notamment sur la nature des heures d'enseignements obtenues (heures postes ou heures supplémentaire). La mobilisation continue donc au lycée Voltaire. Cette mobilisation se généralise puisque, dans les rues, des collégiens et lycéens, venant souvent d'établissements les plus défavorisés, affirment leur volonté de bénéficier d'un enseignement de qualité garant d'une égalité des chances. Ce sont les dispositifs pédagogiques spécifiques qui sont, en premier lieu, menacés par les suppressions de postes envisagées. Ils étaient 10 000 à manifester dans les rues de Paris, le mardi 8 avril. Dans ces conditions, il souhaiterait connaître les aménagements qu'il prévoit pour répondre à la situation préoccupante générée par les suppressions de classes et de postes. Il souhaiterait également connaître également les dispositifs que le ministère entend mettre en place pour assurer le rattrapage du temps de classe perdu à la suite de la mobilisation légitime des enseignants, élèves et parents d'élèves.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Bloche](#)

**Circonscription :** Paris (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21411

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 avril 2008, page 3378

**Question retirée le :** 19 août 2008 (Retrait pour cause de question identique)